DECLARATION PREALABLE

CAPD DU 6 juin 2013

Matthieu DROUHIN

Madame la directrice académique,

Le ministre vient de proposer aux organisations syndicales le protocole qui acte de nouvelles mesures catégorielles en faveur des personnels enseignants et d'éducation.

Ce texte décline des axes précis :

- ✓ la création d'une indemnité de suivi des élèves pour tous les professeurs des écoles
- ✓ l'augmentation du ratio hors classe pour les PE et les CPE afin d'atteindre à terme celui des enseignants du second degré.
- ✓ Il acte aussi à plus long terme la création d'un grade supplémentaire accessible à tous les enseignants.

Dans le cadre de sa fédération l'UNSA-Éducation, le SE-Unsa a signé le protocole pour garantir la mise en application de ces mesures.

Dans un contexte économique particulièrement contraint, le SE-Unsa fait preuve à la fois d'exigence et de responsabilité. Les discussions qui vont s'ouvrir doivent chiffrer les mesures immédiates et programmer des plans de montée en charge

Ainsi, pour le point à l'ordre du jour de cette CAPD qui traite du passage à la hors classe, le SE-Unsa souhaite qu'une liste d'attente soit validée aujourd'hui ; cela permettra, une fois les négociations sur la revalorisation abouties, de promouvoir les collègues concernées par l'augmentation du ratio hors classe.

Cette CAPD est aussi l'occasion de revenir sur les conditions d'accès à la Hors-Classe. Le SE UNSA revendique :

- dans l'immédiat, un ratio identique dans tous les corps sur la base du ratio le plus élevé (7%),
- une augmentation significative des taux retenus pour atteindre un taux de 15%.

- Le retour à des modalités d'accès encadrées nationalement, établies sur la base de la mesure de la valeur professionnelle et de critères clairs et objectifs qui ne remettent pas en cause l'accès à la hors-classe en fin de carrière.
- Le SE UNSA dénonce toute promotion basée essentiellement sur le « mérite » et rappelle son attachement à la prise en compte de l'ancienneté pour les promotions.

En ce qui concerne les temps partiels, la circulaire départementale est parue tardivement et sans concertation avec les organisations syndicales. Le SE-Unsa avait demandé d'avoir en consultation le projet de circulaire avant sa diffusion. Notre demande n'a pas été satisfaite. Alors que le gouvernement souhaite le retour à la concertation nous dénonçons fermement de ne pas avoir été consultés sur cette question.

Nous avons été surpris de ne pas y voir figurer la possibilité de travailler à 80% pour les écoles passant à quatre jours et demi à la rentrée prochaine. La circulaire ministérielle permet pourtant cette quotité de service et propose même des exemples pour sa mise en place. Nous vous avions posé la question du 80% en CAPD et vous ne nous aviez nullement indiqué que cette quotité ne serait pas proposée.

Les collègues étaient dans l'attente et ne comprennent pas ce changement. Ils s'inquiètent quant aux répercutions sur leur budget si cette possibilité n'était pas appliquée dans notre département.

Avant le passage à la semaine de 4 jours, le temps partiel à 80% était possible dans le département avec une journée libérée dans la semaine et quelques semaines à temps plein.

Le SE-Unsa Côte d'Or revendique que toutes les demandes de temps partiels soient satisfaites. Le SE-Unsa réclame également la possibilité d'avoir une journée libérée par semaine dans le cadre d'un 80% quelque soit le rythme de la semaine. Des arguments budgétaires pour justifier leur éventuel refus ne peuvent être acceptables.

Pour ce qui est de **la mobilité interdépartementale**, la première phase est à l'origine de bien des désespoirs : en 2013, seuls 21% de nos collègues ayant demandé un changement de département ont obtenu satisfaction. Ils étaient 37% en 2010. A la demande du SE-Unsa, un groupe de travail s'est tenu au ministère le 23 mai afin de réexaminer un certain nombre de situations (enseignants en situation de handicap, enseignants séparés de leur conjoint depuis plusieurs années et sur une longue distance).

La période des inéats-exéats doit être l'occasion d'apporter une solution à celles et ceux qui se préparent à être séparés de leur conjoint ou à vivre une situation matériellement difficile. Le SE-Unsa souhaite que le maximum de ces situations puisse être solutionné lors de ces opérations.

Pouvez-vous dès à présent nous informer des options qui seront les vôtres ?

Concernant le mouvement, le SE-Unsa dénonce que le projet de mouvement ait été communiqué dans les boîtes i-prof malgré les consignes ministérielles.
Le SE-Unsa rappelle également son opposition aux postes à profil et dénonce la distinction entre avis favorable et très favorable rendus par les différentes commissions.

En ce qui concerne la direction d'école, il est désormais urgent de répondre à la difficile situation des directeurs d'école. Le SE-Unsa vient donc de déposer une alerte sociale. Cette démarche nationale est déclinée dans chaque département et notamment en Côte d'Or.
Il y a déjà un an, une enquête lancée par le SE-Unsa avait montré que leur malaise avait viré à la souffrance au travail
Cette situation continue pourtant de s'aggraver. Aux tâches et missions qui ne cessent de croître et de se complexifier, s'ajoute désormais l'organisation de la semaine de quatre jours et demi qui place les directeurs en première ligne et vient alourdir encore des emplois du temps déjà largement surchargés.

Dans le même temps, les académies annoncent qu'à la rentrée prochaine, les rares emplois d'aide administrative qui subsistent encore ne connaîtront pas de renouvellement. Ce faisant, elles renvoient vers Pôle emploi des personnels pourtant indispensables au bon fonctionnement des écoles. Les collègues s'inquiètent donc de l'avenir des emplois d'aide administrative. Qu'en sera-t-il dans notre département ?

Depuis un an, le ministre de l'Education martèle que l'Ecole primaire est une priorité. Mais les discussions qu'il avait lui-même annoncées en octobre sur la direction ne sont toujours pas concrétisées. Ce choix de la priorité au primaire doit mobiliser tous les acteurs et toutes les équipes d'école. Les directeurs ont, dans ce cadre, un rôle majeur à jouer. Pour le SE-Unsa, ils doivent dès lors bénéficier de moyens en temps, en formation et en personnel administratif pour y parvenir. Au-delà, c'est la question même de l'évolution de la structure de l'école primaire qui doit être posée afin de répondre durablement et efficacement à cette problématique récurrente.

Ce sont toutes ces questions que le SE-Unsa portera lors de son alerte sociale. Il attend des réponses concrètes à une situation qui ne peut plus durer.